

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 8

Artikel: Conférence internationale de la Croix-Rouge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Le comité international de la Croix-Rouge, qui siège à Genève, a adressé aux divers comités centraux de secours aux militaires blessés, les quatre circulaires ci-après, nos 53, 54, 55, 56, pour les inviter à une grande conférence internationale, à Genève, le 1^{er} septembre prochain.

Genève, le 10 mars 1884. N^o 53.

Messieurs. — Ayant acquis la certitude, par notre récente enquête, que la réunion d'une conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève, en 1884, aurait l'agrément de la grande majorité des Comités centraux, et qu'elle est vivement désirée par plusieurs d'entre eux, nous n'hésitons plus à la convoquer. Autant nous estimions devoir être circonspects à cet égard, il y a quelques semaines, autant nous sommes disposés aujourd'hui à prendre cette initiative, puisque nous sommes assurés du concours de la plupart de ceux que nous avons consultés. ¹

Nous invitons donc les membres des Comités centraux à se rendre, le plus nombreux possible, à Genève, le lundi 1^{er} septembre 1884.

Quoique cette date ne coïncide pas exactement avec le 20^{me} anniversaire de la signature de la Convention de Genève, elle en sera cependant assez rapprochée, pour que la commémoration de cet événement puisse être envisagée comme un motif de plus, en faveur de la décision que nous avons prise.

Nous nous hâterons maintenant de procéder à l'organisation de la conférence, et nous aurons à vous adresser très prochainement une nouvelle circulaire à ce sujet ; mais, dès aujourd'hui nous pouvons vous dire que notre intention est de convier, outre les membres des Comités centraux, les gouvernements signataires de la Convention de Genève, et, à titre exceptionnel, les personnes dont le concours nous paraîtrait particulièrement désirable.

Quant au programme, — que nous reproduisons ci-après, — il n'a subi jusqu'à présent aucun changement depuis l'envoi de notre 52^{me} circulaire. Nous le maintenons donc provisoirement, et confirmons la réserve que nous avons faite touchant la Convention de Genève, dont aucune proposition ne devra tendre à modifier le texte.

Nous remercions cordialement ceux des Comités centraux qui ont bien voulu nous promettre de préparer des travaux sur les questions indiquées. Ce sera par correspondance que nous nous concer-

¹ Nous serions reconnaissants envers les quelques Comités centraux qui ne nous ont pas encore fait connaître leurs intentions, s'ils voulaient bien nous en instruire dès qu'ils le pourront.

terons avec eux, sur la meilleure manière d'utiliser leur bonne volonté.

Les Comités centraux qui auraient encore quelque désir à nous exprimer, soit pour l'organisation de la Conférence, soit pour la composition de son programme, sont priés de bien vouloir le faire sans délai.

Le Comité international, en convoquant les principaux soutiens de la Croix-Rouge au lieu même qui a servi de berceau à cette institution, ne se dissimule pas qu'il aura bien de la peine, vu les faibles moyens dont il dispose et le petit nombre de ses membres, à préparer convenablement la réception de ses hôtes. Heureux toutefois et honoré de leur présence, il ne négligera rien pour assurer le succès de cette conférence, c'est-à-dire pour que l'œuvre humanitaire qu'elle doit servir en retire un profit véritable et pour que ceux qui s'y rendront y trouvent de l'agrément.

La nouvelle conférence de Genève succédant, à quinze ans d'intervalle, à celle de Berlin, ne manquera pas d'aliment pour ses délibérations, en raison des événements survenus, des améliorations réalisées et des besoins nouveaux ressentis pendant ce laps de temps. En outre, un de ses meilleurs résultats sera, croyons-nous, de rapprocher ceux qui y assisteront. Elle sera comme un foyer, à la chaleur duquel viendra se raviver la sympathie que doivent ressentir, les uns pour les autres, ceux qui poursuivent simultanément, quoique en des lieux divers, le triomphe des idées qu'évoque la Croix-Rouge.

Indépendamment des travaux d'organisation intérieure, pour lesquels le stimulant si précieux de l'émulation est malheureusement négligé par plusieurs Sociétés, il est des progrès d'un ordre plus général, tenant aux relations internationales, et qui ne peuvent guère procéder que des rapports personnels des hommes de tous pays, dévoués à la prospérité de l'œuvre commune. Or, depuis l'année 1869, les membres des sociétés de secours ne se sont trouvés en contact que sur des champs de bataille, et ils doivent aspirer à se voir dans un milieu plus paisible, plus favorable à l'examen des grands intérêts de la Croix-Rouge, plus propice également pour resserrer ou pour nouer entre eux des amitiés dont, au jour de l'action, ils se souviendront, et qui leur apparaîtront alors comme le germe de cette fraternité générale qu'ils s'efforceront d'inspirer autour d'eux.

Puissent ces considérations vous donner la conviction que ce ne sera pas en vain que vous ferez le voyage de Genève, et permettez-nous d'espérer qu'aucun Comité central ne manquera au rendez-vous.

Agréez, etc.

Liste provisoire des sujets proposés par les Comités centraux pour les délibérations de la conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge qui se tiendra à Genève en 1884.

1. Quel est le meilleur mode d'organisation, en temps de paix, des sous-comités de province et des comités de dames ?

Quels sont les moyens de les propager ?

2. Si les sociétés doivent, déjà en temps de paix, se procurer les objets dont elles auront besoin en temps de guerre, quels sont ceux de ces objets dont l'acquisition est le plus à recommander ?

3. Quelles mesures doit-on prendre en temps de paix, pour être assuré, en temps de guerre, d'un personnel instruit et suffisant d'infirmiers des deux sexes pour les lazarets de campagne et de réserve, les trains d'évacuation et les trains sanitaires, les points de chargement et de déchargement des chemins de fer, et, éventuellement, les étapes ?

4. Quels moyens les sociétés doivent-elles employer pour que le personnel infirmier, instruit en temps de paix à leurs frais ou avec leur coopération, soit à leur disposition en temps de guerre ?

5. Quelles expériences ont été faites jusqu'à ce jour par les sociétés, relativement à leur intervention dans les grandes calamités publiques autres que la guerre ?

6. Quels sont les rapports qu'il convient d'établir, en temps de guerre, entre l'autorité militaire et les sociétés ?

7. Comment les délégués des sociétés pourront-ils suivre les grands quartiers-généraux avec un petit convoi de matériel et de personnel ?

8. L'activité du comité international doit être consacrée de préférence, en temps de guerre, aux blessés et aux malades de l'armée en retraite, sans distinction de nationalité.

9. Comment, à défaut de convention internationale sur ce point, pourrait-on obtenir le concours des médecins militaires disponibles des puissances non-belligérantes, pour le service des lazarets de guerre des belligérants ?

10. Par quels moyens pourrait-on encourager les populations à aider les sociétés sur le théâtre de la guerre ?

11. Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les sociétés, pour que l'on puisse constater l'identité des morts et des blessés ?

12. Y a-t-il lieu, pour les sociétés d'Europe, d'envoyer des secours aux soldats malades ou blessés, dans les guerres des autres parties du monde ?

13. En cas d'insurrection, y a-t-il lieu d'envoyer des secours avant que les insurgés aient été reconnus comme belligérants ?

14. Il est à désirer que la prochaine conférence ait pour résultat

la rédaction d'articles additionnels à la convention de Genève, conçus dans le même esprit que ceux de 1868 ¹.

15. Neutralité des vaisseaux-ambulances de la Croix-Rouge.

16. Quels principes généraux doivent présider aux rapports et aux communications des comités centraux entre eux ?

17. Comment, en temps de guerre, la correspondance si indispensable avec les sociétés de secours de l'armée ennemie peut-elle être établie ?

18. Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les sociétés, pour prévenir l'abus du signe conventionnel de la croix rouge sur fond blanc, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre ?

19. Quel est le meilleur moyen de faire respecter et reconnaître, sur le champ de bataille, les membres des sociétés de la Croix-Rouge, et d'empêcher les abus auxquels le brassard a donné lieu ?

20. Quels seraient les moyens d'empêcher des sociétés non autorisées de se servir du nom de la Croix-Rouge pour faire des appels à la charité publique ?

21. Quelles mesures ont été ou devraient être prises par les sociétés, pour répandre la connaissance de la convention de Genève dans l'armée, dans les cercles particulièrement intéressés à son exécution, et dans le grand public ?

Genève, le 10 avril 1884. N° 54.

Messieurs. — Nous vous confirmons notre circulaire du 10 mars dernier, par laquelle nous vous avons conviés à la conférence internationale qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} septembre 1884, et nous venons aujourd'hui, ainsi que nous vous l'avons annoncé, vous donner quelques renseignements sur l'organisation de cette assemblée. Nous nous bornerons toutefois à ceux qu'il est indispensable que vous receviez d'avance, remettant à plus tard les dispositions de détail, d'une importance secondaire.

PERSONNEL. — Les *membres des comités centraux* ne se rencontreront pas seuls, vous le savez déjà, au sein de la conférence, et nous chercherons à faire bénéficier celle-ci des lumières d'autres personnes qualifiées aussi pour traiter avec compétence les questions du programme.

C'est pour cela que nous avons résolu d'engager, en premier lieu, tous les *gouvernements signataires de la convention de Genève* à y prendre part à titre officieux, ainsi qu'un grand nombre d'entre eux l'ont fait antérieurement dans des circonstances analogues. Nous

¹ N.B. Le comité central qui a proposé le N° 14 étant d'accord avec le comité international pour que la convention de Genève soit exclue des délibérations de la conférence, ce n'est naturellement que sous cette réserve que cette question pourra être abordée et discutée. (Voir plus loin, page 333 la circulaire N° 55.)

osons compter, pour le succès de cette démarche, sur l'appui des comités centraux, que nous prions d'user dans ce sens de toute leur influence auprès de leurs gouvernements respectifs.

En outre, il y a certainement dans chaque pays, principalement parmi les membres des comités sectionnaires, dans les ordres hospitaliers ou autres associations charitables, parmi les fonctionnaires publics, militaires ou civils, les spécialistes éminents, etc., des *notabilités* dont le concours serait très désirable. Malheureusement nous ne les connaissons pas toutes ; aussi faut-il que, sur ce point encore, nous recourions aux bons offices des comités centraux. Nous sollicitons donc de leur obligeance l'indication des personnes qu'ils estimeraient véritablement avantageux d'attirer à la conférence, et auxquelles nous nous empresserions alors d'adresser des invitations.

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS. — Le but de la conférence étant non seulement d'élucider des questions, que chacun demeure libre ensuite de résoudre pratiquement à sa guise, mais encore d'offrir aux membres des comités centraux une occasion de se concerter pour des mesures d'intérêt général, s'ils le jugent convenable, chaque comité central est prié de désigner quelques-uns de ses membres (trois au plus), spécialement chargés de le représenter pour cela. Il devra les munir d'instructions et de pouvoirs suffisants, afin que, si une entente s'établit entre eux, elle puisse être considérée comme conclue entre les comités eux-mêmes.

Ces *délégués* formeront, avec le comité international, une *commission*, dont les séances auront un caractère plus intime que les assemblées générales. — Chaque comité n'y comptera que pour une voix dans les votations, quel que soit le nombre de ses délégués. — Elle aura pour attributions principales :

1^o De désigner, avant l'ouverture de la conférence, les membres du bureau de celle-ci. Elle en élira notamment, *au scrutin secret*, le président et les vice-présidents.

2^o D'arrêter le règlement des séances de la conférence, dont le comité international lui soumettra le projet, ainsi que l'ordre dans lequel les divers sujets de discussion seront proposés aux assemblées plénières.

3^o De statuer sur les questions qui lui seraient renvoyées par la conférence, et, en tous cas, de délibérer sur les nos 16 et 17 du programme provisoire. (Relations des comités centraux entre eux.)

4^o De prendre, le cas échéant, des dispositions pour la réalisation des vœux de la conférence.

PROGRAMME. — La liste de 21 questions, que nous avons publiée avec nos précédentes circulaires, forme toujours le programme provisoire de la conférence. Nous ne l'arrêterons définitivement que le 10 août. D'ici là, les comités centraux ont toute liberté pour y faire des adjonctions, pourvu qu'ils les portent à notre connaissance

avant cette date, et pourvu qu'ils se chargent de rédiger eux-mêmes les rapports destinés à en préparer la discussion.

Pour chacune des questions déjà annoncées, le comité international a cherché à s'assurer le concours de l'un des comités centraux comme rapporteur. Les conclusions de ces divers mémoires serviront de base aux délibérations de la conférence. Grâce aux offres obligeantes que nous avons reçues pour cela de divers côtés, nous espérons que ce travail pourra être réparti entre une douzaine de comités environ, ce qui contribuera à donner aux débats un caractère international bien prononcé.

Toute liberté est laissée aux rapporteurs de faire usage de leur langue nationale, et, s'il leur est recommandé d'employer autant que possible la langue française, c'est que celle-ci est généralement usitée de préférence dans les réunions internationales.

Les rapporteurs qui désireraient que leurs conclusions fussent imprimées et distribuées aux membres de l'assemblée avant la discussion, devront nous les faire parvenir **pour le 10 août**. Une traduction française devra y être jointe, si elles sont rédigées dans une autre langue.

Indépendamment du travail des rapporteurs, le comité international invite les comités centraux à mettre d'avance à l'étude les diverses questions du programme, et à en faire l'objet de mémoires, qui, présentés à la conférence, se joindront utilement aux délibérations pour éclairer son jugement.

A l'imitation de ce qu'a fait autrefois avec succès le comité central prussien, le comité international demande à chaque comité central de préparer, pour la conférence, un *exposé sommaire de son organisation et de sa propre histoire*, ainsi que de la situation générale de l'œuvre de la Croix-Rouge dans son pays. — Ceux qui se sont déjà acquittés d'un travail analogue pour la conférence de Berlin, en 1869, n'auront pas besoin de faire remonter leur récit au-delà de cette date. Leurs deux notices se feront suite l'une à l'autre. — Il serait utile que les comités centraux voulussent bien s'attacher à faire ressortir jusqu'à quel point les résolutions de la conférence de Berlin ont pu être appliquées par eux. — La lecture de chacune des notices ne devra pas durer plus d'un quart d'heure. Toutefois on pourra y joindre des notes supplémentaires, sur les points qui réclameraient plus de développements, pour être publiées avec le mémoire lui-même, dans le compte-rendu de la conférence.

EXPOSITION. — Nous avons encore à vous prévenir qu'il nous sera impossible d'obtempérer au désir exprimé par la conférence de Berlin, que « dans la ville où se tiendra la prochaine conférence internationale, et à l'occasion de celle-ci on organise une *exposition de matériel sanitaire à l'usage des blessés de la marine*. » Nous ne songeons même pas à une exposition sanitaire pour les armées de

terre, puisqu'elle aurait lieu simultanément avec celle qui va s'ouvrir à Londres et qui sera internationale. Toutefois, nous examinerons la possibilité de mettre un local à la disposition des personnes désireuses de placer sous les yeux des membres de la conférence des *objets de petit volume*, relatifs à l'assistance des blessés, en particulier des spécimens d'*improvisations*, genre de matériel qui a fait tout dernièrement, de notre part, l'objet d'un concours. Il nous serait agréable de connaître l'opinion des comités centraux, et de savoir si eux-mêmes seraient disposés à concourir à cette modeste exhibition, avant de prendre un parti définitif à son sujet.

AVIS DIVERS. — D'après ce qui précède, nous osons demander aux comités centraux de bien vouloir nous envoyer, **pour le 10 août au plus tard :**

a/ La liste exacte de leurs membres ayant le droit de siéger dans la conférence, avec indication, autant que possible, de ceux d'entre eux qui se proposent d'y assister. Ce document, nécessaire pour le contrôle, sera imprimé dans le compte-rendu.

b/ Les noms de ceux de leurs membres qu'ils auront choisis pour les représenter dans la *commission des délégués*¹.

Le secrétariat sera établi, quelques jours avant le 1^{er} septembre, à l'*Athénée*.

C'est là que les membres de la conférence devront se rendre, lors de leur arrivée à Genève, pour recevoir les informations qui leur seront nécessaires.

La commission des délégués se réunira à l'*Athénée* le 1^{er} septembre, à 9 heures du matin. L'ouverture de la conférence aura lieu le même jour, après-midi, dans la grande salle (*Aula*) de l'Université.

Nous vous renouvelons en terminant, Messieurs, l'assurance du plaisir que nous éprouverions à vous voir répondre en grand nombre à notre appel, et l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 1^{er} juillet 1884. — N^o 55.

Messieurs. — Nous avons aujourd'hui à compléter, sur quelques points, nos précédentes circulaires relatives à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge.

PERSONNEL. — Si nous revenons sur la composition de l'assemblée de septembre, ce n'est pas qu'à cet égard nous ayons rien à changer à nos informations antérieures, mais seulement parce que nous désirons préciser certains détails, au sujet desquels nous craignons de ne pas nous être expliqués assez clairement.

Il n'est peut-être pas superflu, par exemple, de répéter que *tous*

¹ Les comités centraux des Etats allemands auront à se concerter entre eux pour cela, vu l'organisation fédérative de la Croix-Rouge dans l'Empire.

les membres des COMITÉS CENTRAUX, sans exception, y compris, par conséquent, *les dames* qui en font partie, ont le droit de siéger à la Conférence. Nous demandons seulement à ceux d'entre eux qui se proposent d'y prendre part de vouloir bien nous en donner avis, afin que nous puissions inscrire leur nom dans la liste des assistants, que nous préparerons pour le jour de l'ouverture.

Nous rappelons, en second lieu, que chaque Comité central aura à désigner quelques-uns de ses membres (*trois au maximum*), pour le représenter dans la *Commission des DÉLÉGUÉS DES COMITÉS CENTRAUX*.

Veillez aussi vous souvenir que, quoique nous ayons admis en principe que nous n'inviterions aucune association ou corporation, *autre que les Comités centraux des Sociétés de la Croix-Rouge*, à se faire *représenter par des délégués* au sein de la Conférence, nous nous ferions un plaisir d'adresser des *invitations individuelles* aux personnes dont la présence à notre réunion vous paraîtrait désirable, spécialement aux membres les plus notables de vos *Comités sectionnaires*. Nous attendons pour cela des indications de votre part, dans le plus bref délai possible.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que nous avons lieu d'augurer très favorablement du succès de notre convocation. Vingt Comités centraux nous ont promis d'y prendre part, et nous pensons que d'autres encore suivront cet exemple. Les gouvernements, de leur côté, semblent disposés à se rendre aussi à notre appel ; le concours d'un grand nombre d'entre eux nous est déjà assuré, notamment celui de la plupart des grandes puissances.

PROGRAMME. — Le programme provisoire, qui accompagnait notre circulaire du 10 mars, a subi une importante modification.

A la demande du Comité central français, *le n° 14 a été retranché*. « Il nous a semblé, » nous ont écrit nos honorables correspondants de Paris, « que les articles additionnels à la Convention de Genève venant à être mis en délibération, il pourrait être difficile d'empêcher que la Convention même, qui leur est unie par des rapports étroits, ne fût prise à partie, et qu'on s'exposerait ainsi à ramener, par voie indirecte, une discussion préalablement écartée comme dangereuse. »

Quant aux *rappports* à préparer sur les questions maintenues au programme, le travail a pu être réparti, grâce à l'obligeance que nous avons rencontrée, entre onze comités, savoir ceux de

Dresde	N ^{os} 1.
Vienne	» 2, 7, 15.
Berlin.	» 3, 4, 9.
Athènes	» 5.
Rome.	» 6.
St-Pétersbourg.	» 8.

Zurich	N ^{os}	10, 21.
Madrid	»	11.
La Haye	»	12, 13.
Genève	»	16, 17.
Bruxelles	»	18, 19, 20.

En dehors des personnes chargées par les Comités centraux de rédiger ces divers rapports, dont les conclusions, nous l'avons dit précédemment, serviront de base à la discussion, nous verrions avec plaisir *d'autres membres de la conférence* préparer des travaux sur telle ou telle des questions du programme qui les intéresserait particulièrement. Nous les inscrivons volontiers *d'avance* pour prendre la parole à la suite du rapporteur. Déjà M. le Dr Landa, de Pampelune, nous a annoncé qu'il parlerait sur le n^o 13 et M. le Dr Duchaussoy, de Paris, sur le n^o 2.

Les Comités centraux qui désireraient présenter des *rapports sur d'autres questions* que celles du programme provisoire, sont priés d'en donner avis au Comité international *avant le 10 août*. — Cette facilité laissée aux Comités centraux ne nous permettra pas de publier le *programme définitif* avant le moment de l'ouverture de la Conférence.

SÉANCES SPÉCIALES. — Des savants éminents nous ont fait l'honneur de nous promettre leur concours, pour traiter, en dehors des séances consacrées aux délibérations, des matières de leur compétence, propres à intéresser les membres de la Conférence.

C'est ainsi que, à des heures qui leur seront particulièrement réservées,

M. le Dr *Esmarch*, haut conseiller intime et professeur de chirurgie à Kiel, parlera des *Ecoles de Samaritains*, dont il est le créateur ;

M. le colonel *Ziegler*, médecin en chef de l'armée suisse, démontrera une partie du *matériel sanitaire* de cette armée ;

M. le Dr *Port*, de Munich, médecin supérieur d'état-major et lauréat du Comité international, exposera ses vues sur l'*improvisation des moyens de secours aux blessés* et en dirigera des *exercices pratiques*.

Enfin, M. *Lacointa*, ancien avocat général à la Cour de cassation, professeur de droit des gens à l'Université catholique de Paris, prononcera un discours sur la *Convention de Genève*, à l'occasion du 20^{me} anniversaire de la signature de ce traité.

EXPOSITION. — Nous avons annoncé que nous n'organiserions pas d'exposition de matériel sanitaire à Genève, comme annexe de la Conférence, et nous persistons dans cette résolution, d'autant plus que les Comités centraux paraissent généralement ne pas la regretter, et que d'ailleurs, comme il vient d'être dit, une part sera

faite à l'étude de ce matériel, par les soins de MM. les docteurs Ziegler et Port.

Cependant, si quelques *membres de la Conférence* désiraient présenter à leurs collègues des objets qu'ils croiraient de nature à les intéresser, et plus particulièrement des spécimens de matériel improvisé, ce serait avec empressement que nous leur en fournirions les moyens, en mettant à leur service un emplacement convenable. Nous devons toutefois subordonner cette offre aux réserves suivantes :

1° Le volume des spécimens envoyés ne devrait pas excéder celui d'un brancard. Les objets de plus grandes dimensions ne seraient conséquemment représentés que par des dessins ou des modèles réduits.

2° Nous devrions être prévenus très exactement, *avant le 10 août*, de la nature des objets envoyés et de l'espace qu'ils occuperaient.

3° Tous les colis devraient être rendus à Genève le 20 août au plus tard, à l'adresse du Comité international de la Croix-Rouge, *aux soins de M. Ch. Fischer, commissionnaire, rue du Mont-Blanc.*

4° Les frais de port et d'emballage seraient à la charge des exposants.

AVIS DIVERS. — Nous nous permettons, en terminant, de rappeler aux Comités centraux l'**échéance du 10 août**, pour laquelle nous les avons priés de nous fournir :

1° La liste complète de leurs membres ;

2° Les noms de leurs représentants dans la « Commission des délégués » ;

3° L'indication des sujets dont ils désirent l'adjonction au programme, et sur lesquels ils se chargent de présenter des rapports ;

4° Les noms des rapporteurs choisis par eux pour les questions qui leur incombent, et leurs conclusions, avec une traduction française de ces dernières, s'il y a lieu.

Nous espérons que nos honorables correspondants voudront bien *tenir compte de nos diverses recommandations* et faciliter ainsi, autant que cela dépend d'eux, notre travail préparatoire. Nous leur en serons très reconnaissants. Nous verrions même avec plaisir qu'ils devançassent, pour leurs communications, ainsi que quelques-uns l'ont déjà fait, la date extrême que nous avons fixée.

Les membres de la Conférence arrivés à Genève dès la veille de son ouverture, sont conviés, — ainsi que les membres de leur famille dont ils seraient accompagnés, — à des *réunions familiales*, qui auront lieu ce jour-là, soit le dimanche 31 août, dans l'après-midi (de 3 à 6 heures) chez le Président du Comité international, à Sécheron, près Genève, et le soir (de 8 à 10 heures) à l'Athénée.

La *clôture* de la Conférence aura lieu le samedi 6 septembre.

Nous n'aurons probablement pas, Messieurs, de nouveaux avis à vous transmettre avant l'époque pour laquelle nous vous avons convoqués. Aussi est-ce en souhaitant un heureux voyage à ceux qui nous feront l'honneur de se rendre à notre invitation, que nous prenons aujourd'hui congé de vous, et vous renouvelons l'assurance de nos sentiments distingués.

Genève, le 22 juillet 1884. N° 56.

Messieurs. — Nous pensons vous être agréables en vous communiquant encore, avant la réunion de la conférence de Genève, le projet de règlement intérieur que nous nous sommes engagés à présenter à vos délégués, dans la séance préparatoire qu'ils tiendront le premier septembre prochain, à 9 heures du matin. Nous joignons donc ce document à ces lignes.

Nous vous informons aussi que deux nouvelles questions seront jointes au programme des délibérations de la conférence, sur la demande du comité central français, savoir :

N° 22. *De la création ou du développement d'un degré supérieur d'enseignement pour les directrices d'ambulances.*

N° 23. *De la nécessité d'établir, entre les comités centraux, l'échange des dessins et des documents concernant le matériel d'ambulance.* — Agréez, etc.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge : *Le Président*, G. MOYNIER. — *Le Secrétaire*, G. ADOR.

Projet de règlement pour la troisième conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge. — Genève, septembre 1884.

I. *Assemblées générales.*

ART. 1 Seront membres de la conférence, et appelés à ce titre à siéger dans ses assemblées générales :

a) Tous les membres des comités centraux ¹.

b) Les représentants des Hautes Puissances signataires de la convention de Genève ².

c) Les personnes invitées nominativement par le comité international ³.

ART. 2. Tous les membres de la conférence pourront prendre part aux délibérations et aux votations dans les assemblées générales.

Les résolutions seront prises à la majorité relative des suffrages. La commission des délégués avisera à ce que ces résolutions

¹ Délégués et autres.

² Des places spéciales leur seront réservées.

³ La plupart d'entre elles ont été proposées par les comités centraux.

soient transmises, à titre de vœux, aux comités centraux, et, s'il y a lieu, aux gouvernements

ART. 3. Les orateurs auront la faculté de s'exprimer dans leur langue nationale, mais il leur est recommandé de se servir le plus possible de la langue française.

Les discours prononcés en allemand, en anglais ou en italien, seront résumés oralement en français.

La durée d'un discours, — les *rappports* exceptés. — ne devra pas dépasser un quart d'heure à moins que l'assemblée ne l'autorise.

ART. 4. Le Bureau fixera l'ordre du jour de chaque séance.

Aucune proposition étrangère au programme ne pourra être introduite, si elle n'a été annoncée dès la veille au président et signée par cinq membres. L'assemblée statuera sur l'entrée en matière.

L'assemblée ne pourra être nantie d'aucune proposition tendant à mettre en discussion le texte de la convention de Genève ¹.

ART. 5. Dans le cas où le temps ferait défaut pour épuiser toutes les parties du programme ou pour lire toutes les notices historiques rédigées par les comités ², les travaux préparés n'en seraient pas moins publiés dans le compte rendu de la conférence.

ART. 6. Un procès-verbal succinct de la précédente séance sera soumis chaque jour à l'approbation de l'assemblée.

Des procès-verbaux détaillés seront publiés ultérieurement, et les épreuves en seront soumises aux intéressés, s'ils sont domiciliés en Europe.

II. *Commission des délégués des comités centraux.*

ART. 7. La commission des délégués sera composée des membres du comité international, et de délégués désignés *ad hoc* et munis d'instructions par les comités centraux ³.

ART. 8. Aucun comité central ne pourra être représenté par plus de trois personnes dans la commission des délégués.

Chaque comité n'y comptera que pour une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.

ART. 9. Les attributions de la commission des délégués seront ;

¹ Nous avons déjà stipulé expressément cette réserve, dans nos circulaires des 25 janvier et 10 mars 1884

² Nous en avons demandé une à chaque comité central, par notre circulaire du 10 avril dernier.

³ Une disposition analogue avait été prise en 1869 pour la conférence de Berlin, et plus tard le comité autrichien, lorsqu'il songeait à convoquer une conférence à Vienne, avait annoncé qu'il y instituerait, sous le nom de « Section des questions confidentielles, » quelque chose de pareil à ce que nous appelons aujourd'hui la « Commission des délégués. » Celle-ci, en effet, aura essentiellement dans ses attributions les points sur lesquels une entente entre les comités centraux peut être désirable, et pour lesquels, par conséquent, il est rationnel que leurs fondés de pouvoir délibèrent entre eux.

1^o De désigner, avant l'ouverture de la conférence, les membres du bureau de celle-ci. Elle en élira notamment, au scrutin secret, le président et les vice-présidents. Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale.

2^o D'arrêter le règlement des séances de la conférence, ainsi que l'ordre dans lequel les divers sujets de discussion seront proposés à l'assemblée générale.

3^o De statuer sur les questions qui lui seraient renvoyées par la conférence.

4^o D'aviser, ainsi qu'il a été dit plus haut (art. 2), à ce que les résolutions de la conférence soient transmises aux comités centraux, et, s'il y a lieu, aux gouvernements.

ART. 10. Les procès-verbaux de la commission seront publiés dans le compte rendu général de la conférence.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE. — RÉUNION ANNUELLE DE 1884.

Le Comité vaudois avait adressé aux Sous-Sections, aux membres de la Section vaudoise et à tous les officiers de la I^{re} et II^e division, la circulaire ci-après datée de Lausanne, le 24 juillet 1884.

CHERS CAMARADES, — Conformément à l'article 4 du règlement de la Section vaudoise, votre Comité a fixé au dimanche 3 août prochain l'assemblée générale de la Section.

Elle se réunira à Ste-Croix, à 8 heures du matin. Le local sera fixé ultérieurement.

L'assemblée générale sera précédée d'une reconnaissance qui aura pour objet l'étude des différentes voies de communication aboutissant à Ste-Croix et du terrain avoisinant. Cette reconnaissance aura lieu le samedi 2 août.

I. *Reconnaissance.*

Les officiers qui prendront part à la reconnaissance se diviseront en cinq colonnes principales comme suit :

1^{re} colonne. *Fleurier*—Ste-Croix. Officiers neuchâtelois et du Jura bernois : une colonne Neuchâtel---Fleurier, sous la direction de M. le colonel Sacc, à Colombier ; une colonne Chaux-de-Fonds—Fleurier, sous la direction de M. le colonel Perrochet, à Chaux-de-Fonds.

2^e colonne. *Grandson*—Mauborget—Ste-Croix. Chef : M. le lieutenant-colonel David, à Correvon.

3^e colonne. *Yverdon*—Montagny—Vuittebœuf—Ste-Croix, y compris le sentier de Covatannaz. Chef : M. le colonel de Guimps, à Yverdon.